8 POUCES
D'une Sorgue à l'autre
Dimanche 19 mars
2017

<u>Renseignements :</u> Président : 06 73 86 25 90
Trésorière : 06 24 68 11 61
vca84@orange.fr
https://www.facebook.com/pages/Vespa-Club-Avignon/406801116136688

INSCRIPTION

Toute inscription non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte

Le (ou la) participant(e),

Nom Prénom : ……

Club : ……

Tel : ……

Mail : ……

Le Scoot :

Modèle : ……Marque : ……

Cylindrée : ……Année : ……

S'inscrit (vent) pour :

……adultes (membres club) …… x 20 € = …… €

……adultes (hors club) …… x 25 € = …… €

……enfant(s) – de 16 ans : …… x 17 € = …… €

Soit au total la somme de : …… €

Et joint un chèque de : ……€ à l'ordre du Vespa Club Avignon à la présente fiche, acceptant intégralement de ce fait, les conditions d'inscriptions relatives à la manifestation « 8 pouces – D'une Sorgue à l'autre » prévue le Dimanche 19 mars 2017 et organisée par l'association Vespa Club Avignon. (Assurance, permis de conduire, carte grise, casque, scooter conformes et en cours de validité.)
Signature obligatoire :

Délais d'enregistrement :
La date limite d'inscription est fixée au **8 mars 2017** (clôturée avant si quota d'accueil atteint)
Les chèques seront libellés à l'ordre du Vespa Club Avignon
Possibilité de payer par chèques vacances ou coupons sports ANCV.

Renseignements : Jean-Luc ROCCI - 06 73 86 25 90 (Président)
Sylvie ROCCI – 06 24 68 11 61 (Trésorière)

https://www.facebook.com/pages/Vespa-Club-Avignon/406801116136688

Adresse d'envoi des inscriptions :
Vespa Club Avignon
C/Jean-luc ROCCI
500 Route de Saint Philippe
84210 PERNES LES FONTAINES

RÈGLEMENT

Article 1 : L'association Vespa Club d'Avignon organise une sortie le Dimanche 19 mars 2017, nommée « 8 Pouces – D'une Sorgues à l'autre ». Cette manifestation comprend une balade sur route ouverte durant laquelle toute notion de vitesse ou de compétition est exclue. Elle partira du Bistrot d'Althen-des- Paluds pour revenir au même endroit après avoir fait une boucle d'environ 55 km, en passant par Velleron, Le Thor, l'Isle sur la Sorgues, Caumont sur Durance, Saint Saturnin les Avignon.

Article 2 : Les inscriptions sont obligatoires auprès du Vespa Club d'Avignon et ne seront validées qu'à réception du paiement correspondant avant le 8 mars 2017 pour organiser au mieux le déjeuner. **Aucune inscription ne pourra être enregistrée au-delà de cette date.**

Article 3 : Tous les participants, pilotes, passagers et accompagnateurs, s'engagent à respecter le présent règlement ainsi que les consignes qui leur seront communiquées par l'équipe d'encadrement au fur et à mesure de l'avancement du programme.

En tout état de cause, chaque participant devra se conformer aux règles du Code de la Route, notamment en ce qui concerne le port du casque, le respect des limitations de vitesse, la détention du permis de conduire en cours de validité, la carte grise conforme au véhicule, l'attestation d'assurance valide et à jour de paiement et autres documents obligatoires en cours de validité. Il appartiendra en outre à chacun de veiller à modérer sa consommation d'alcool. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de contrôle et/ou d'accident résultant d'un comportement excessif ou irresponsable d'un participant.

Les participants devront veiller à ce que le plein de carburant soit fait.

Article 4 : L'organisateur déclare avoir souscrit une assurance obligatoire garantissant sa responsabilité civile et avoir fait les déclarations nécessaires et obligatoires auprès de la préfecture. L'organisation décline par ailleurs toute responsabilité en cas de panne, accident, dégradation ou vol.

Article 5 : Le Vespa Club d'Avignon se réserve le droit de modifier ou annuler la manifestation en cas d'incidents majeurs : accident, évènement extérieur, bulletin météo d'alerte préfectorale.
Les consignes de sécurité seront rappelées à chaque participant au point de rassemblement le jour de la sortie.

Article 6 : Un véhicule d'assistance sera mis à disposition des participants. En cas de panne, le véhicule sera immédiatement chargé, les réparations seront faites lors de la pose ou au retour sur Pernes les Fontaines.

Article 7 : Le participant autorise à être pris en photo et accepte que son image soit diffusée sur des réseaux sociaux, site internet ou autres journaux (spécialisés, locaux ou nationaux). Le participant s'engage à n'attaquer et ne condamner, ni le photographe, ni le réseau de diffusion et ni l'organisateur.

Article 8 : Le refus de signer le règlement, sa non présentation avant le début de la manifestation et le non-respect d'un ou des articles de celui-ci durant la manifestation, réserve le droit à l'organisateur d'interdire ou d'exclure tout participant de la manifestation sans aucun dédommagement de sa part

PROGRAMME

Programme :

Accueil au Bistro d'ALTHEN-DES-PALUDS avec petit déjeuner. Départ à 10 heures pour une petite balade (55 km) au fil des Sorgues sur des petits chemins secondaires.
Retour vers 12 heures, repas au bistrot d'Althen-des-Paluds.
Exposition des machines pendant la pause déjeuner.
Vers 16 heures, fin de la manifestation

Itinéraire :

Althen-des-Paluds, Velleron, Le Thor, Isle sur la Sorgue, Caumont-sur-Durance, Chauteauneuf-de-Gadagne, Saint Saturnin les Avignon, Althen-des-Paluds

Rendez-vous :

Le Bistrot d'Althen *(274 avenue Ernest Perrin – 84210 ALTHEN-DES-PALUDS)* Accueil à partir de **9 heures**

Départ à 10 heures précises :

Le trajet est évalué à 55 km environ (aller/retour)

Rappels importants :

- Départ avec le plein du véhicule fait pas de station sur le trajet
- Pas de dépannage en bord de route, les véhicules seront chargés dans le véhicule d'assistance, les réparations seront faites au moment des poses. Aussi pensez à vérifier le bon état de marche de votre véhicule.